# COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### SEANCE DU 14 MARS 2024

## RAPPORT N° I-5 24SGADB0023

Nombre de conseillers en exercice :

Nombre de conseillers présents : 21

<u>Date de convocation</u>: 8 mars 2024

<u>Date d'affichage</u>: 15 mars 2024

## **OBJET:**

SPL Sud Bourgogne THD - Renouvellement des représentants au sein du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 24

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 24

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

#### Nombre de Conseillers :

ayant donné pouvoir : 3

n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 14 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de M. David MARTI, président.

## **ETAIENT PRESENTS:**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

## **VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

#### **CONSEILLERS DELEGUES**

### **ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:**

Mme Monique LODDO

M. CASSIER (pouvoir à M. LACOUR)

M. GANE (pouvoir à Mme REYES)

M. GOMET (pouvoir à M. PINTO)

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Montserrat REYES



#### Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales permettant de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou représentations sous réserve que la décision soit prise à l'unanimité,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 1er octobre 2020 relatif à la constitution d'une société publique locale chargée de l'exploitation et de la commercialisation des réseaux d'initiative publique de la CUCM et du Grand Chalon,

#### Le rapporteur expose :

« Par délibération en date du 1er octobre 2020, le conseil de communauté a décidé de la création d'une société publique locale (SPL), chargée de l'exploitation et de la commercialisation des réseaux de fibre optique interconnectés pour le compte de la CUCM et du Grand Chalon dénommée « Sud Bourgogne THD ». Cette SPL a confié à son tour la gestion et l'exploitation des infrastructures à un opérateur privé dans le cadre d'un contrat de concession.

La Communauté Urbaine et le Grand Chalon sont les deux actionnaires de la SPL, à parts égales, chacun disposant de deux représentants au CA. Les administrateurs sont désignés pour 3 ans et ne doivent pas avoir atteint l'âge de 65 ans au moment de leur désignation. Un élu de la CU peut par ailleurs siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Aujourd'hui, compte tenu de la fin de la première période de trois ans, il est nécessaire de renouveler le mandat des 2 élus qui représenteront la CUCM au conseil d'administration de la société, ainsi que l'élu qui siègera également aux assemblées générales.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- A l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines :
- De désigner les 2 élus suivants pour représenter la CUCM au conseil d'administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires de la société publique locale « Sud Bourgogne THD » en charge de l'exploitation et de la commercialisation des réseaux d'initiative publique de la CUCM et du Grand Chalon :
- M. David MARTI
- Mme Montserrat REYES
- D'autoriser d'une façon générale ces représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président de la SPL,

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 15 mars 2024 et publié, affiché ou notifié le 15 mars 2024 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT, Pour le président absent, Le vice-président,

Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT, Pour le président absent, Le vice-président,

Daniel MEUNIER

Au.